



Présidence

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE DAGNEUX
ESPLANADE DE LA MAIRIE
01120 DAGNEUX

Dossier suivi par

Clément GALLON
Tél. 04.74.45.47.20

territoires@ain.chambagri.fr

Bourg-en-Bresse, le 10 juin 2025

Nos réf. I:\1-
Bureautique\07_Territoire_Dvlpt_local
\0702_Urbanisme\01\070204_Procédur
es_urba\Documents_urba\PLU\DAGN
EUX\Projet_RLP_DAGNEUX\CP_Avis_R
LP.DAGNEUX-2025.doc

Objet : Règlement local de publicité de DAGNEUX
- AVIS -

Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire
BP 84

01003 Bourg en Bresse
Tél : 04 74 45 47 43

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné dans nos services le 18 avril 2025, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de Règlement local de publicité de DAGNEUX, suite à votre délibération en conseil municipal du 18 octobre 2025. Nous vous en remercions.

Au titre des personnes publiques associées à cet arrêt projet, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Gilles BRENON